



Demande de remise sur bon de commande

Par **traductrice**, le **18/04/2009 à 15:48**

Bonjour à tous
Je suis traductrice indépendante et ai récemment effectué une traduction d'environ 20 000 mots pour une agence. Le délai initialement prévu était de trois semaines.
J'ai eu quelques soucis d'ordre informatique et j'ai livré mon travail avec un retard de deux jours. Par ailleurs, l'agence me reproche de n'avoir pas fourni un travail satisfaisant et exige une remise de 50% sur le montant de la commande. L'agence m'a fourni quelques exemples des modifications effectuées (une quinzaine), mais la plupart ne me semblent pas très graves.
Par ailleurs, l'agence s'appuie sur les "clauses" de leur bon de commande, qui stipulent qu'elle s'accorde le droit de demander une remise si elle juge que le travail n'a pas été réalisé correctement. Est-ce légal ?
Je viens tout juste de m'installer, et cette traduction est ma première commande. J'ai bien peur d'être en train de me faire "pigeonner", mais en même temps, j'ai peur de ne pas être payée du tout.
Accorder une remise de 50% sur le montant du bon de commande me paraît plus qu'abusif, d'autant plus que mon travail a été revendu à leur client comme prévu.
Merci de votre aide